

9 assises nationales Biodiversité www.assises-biodiversite.com

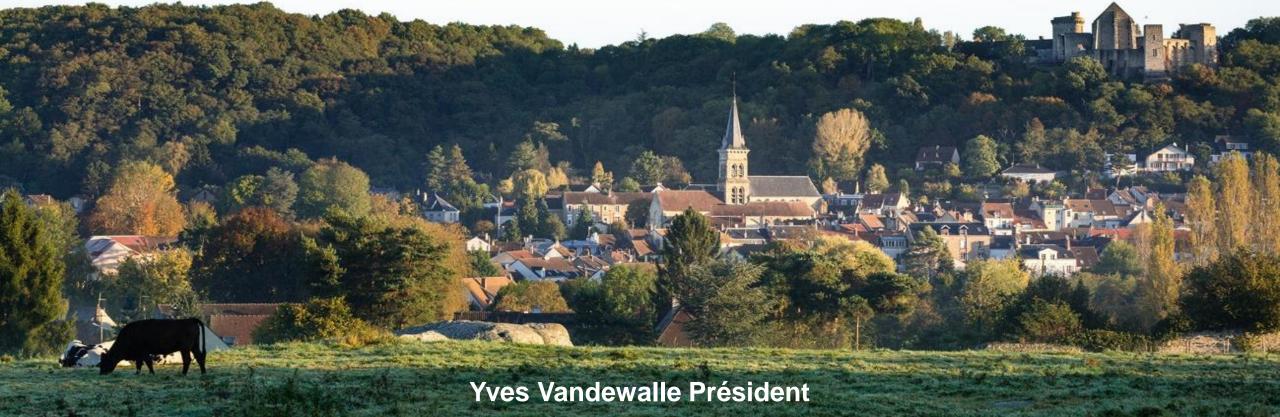
MASSY **Palais des congrès Paris-Saclay**

#ANBiodiv





Le PNR Haute Vallée de Chevreuse Un parc aux portes de la métropole parisienne





9,3 millions ha

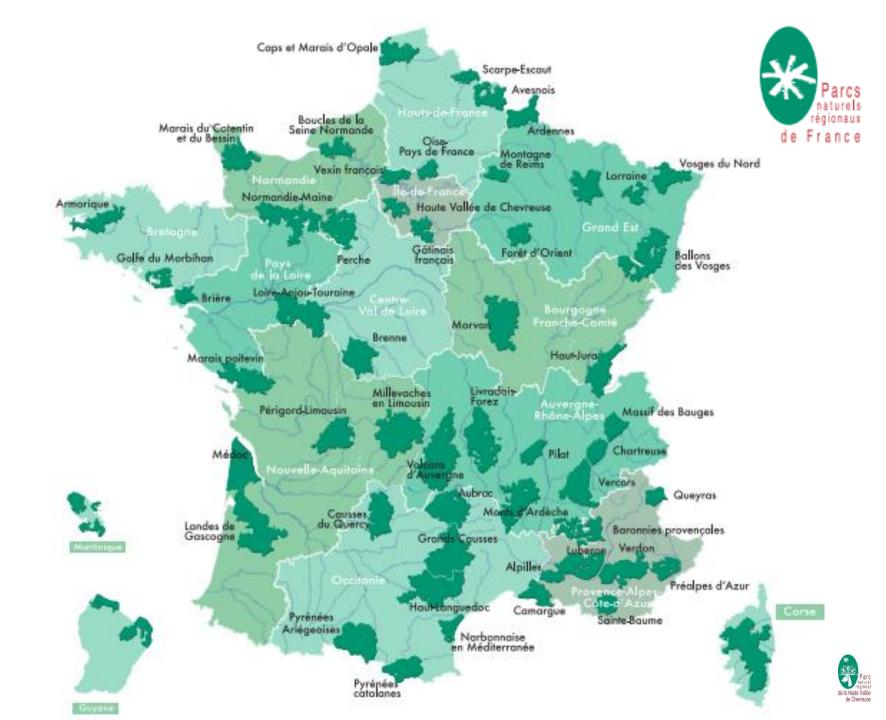
15,3% du territoire français

4,1 millions habitants

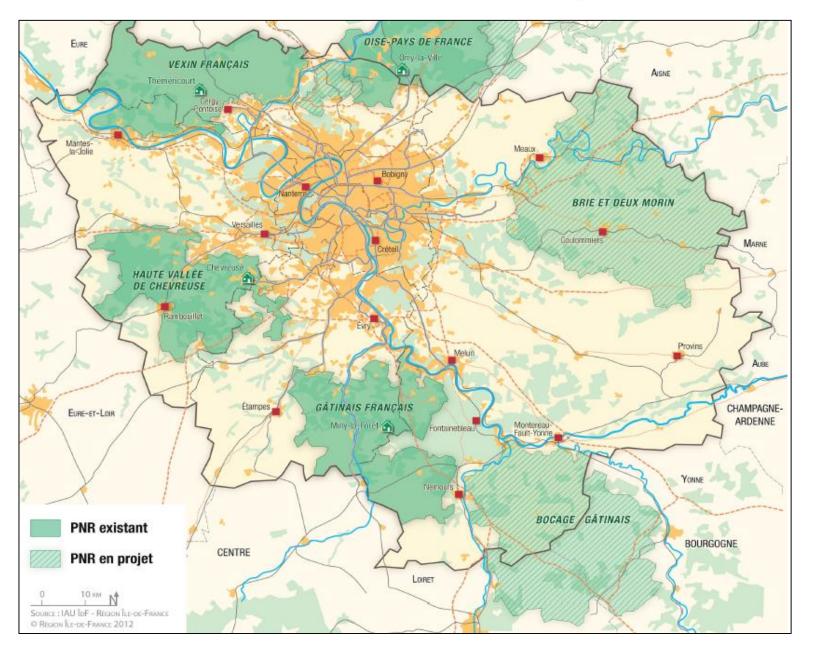
4 450 communes

12 régions

74 départements



Les Parcs naturels régionaux d'Île-de-France



Missions des Parcs

- → Contribuer à l'aménagement durable du Territoire
- → Préserver, valoriser les patrimoines naturels, culturels et architecturaux
- → Contribuer au développement économique, social, culturel et promouvoir la qualité de la vie
- → Accueillir, sensibiliser le public
- → Expérimenter, innover, mener des opérations exemplaires

***** îledeFrance



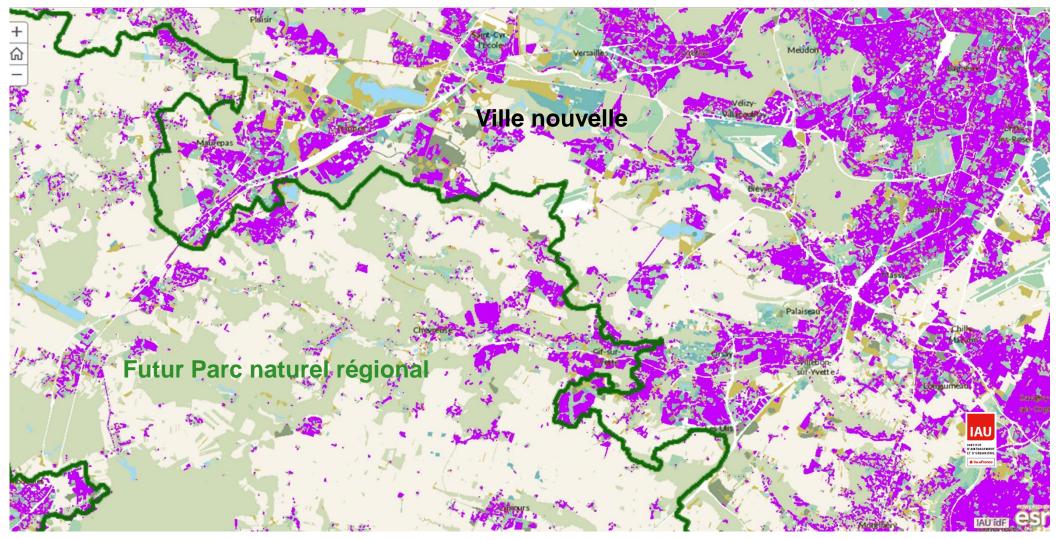






La maîtrise de l'urbanisation, un enjeu fort dès la création du Parc

Occupation des sols en 1982

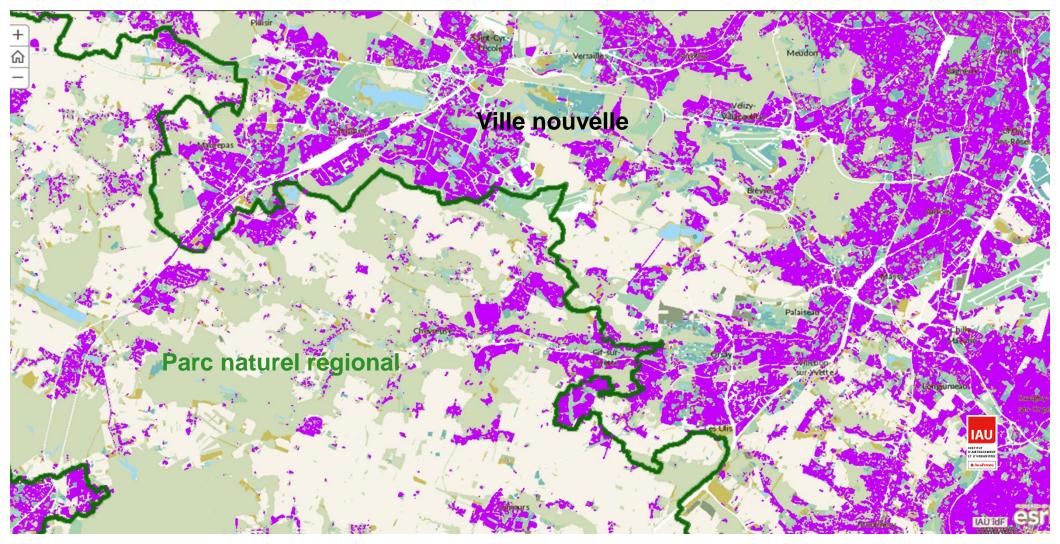




Création du Parc en 1985 en réaction à l'émergence de la ville nouvelle de Saint Quentin en Yvelines

La maîtrise de l'urbanisation, un enjeu fort dès la création du Parc

Occupation des sols en 2017

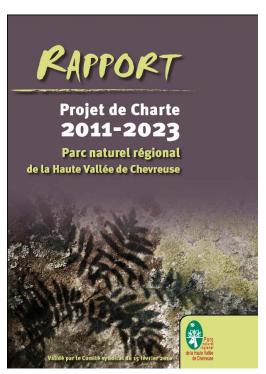




Le Parc : un peu plus de 10% de surfaces urbanisées, près de 50% de forêts, 40% d'espaces ouverts

Qu'est ce qu'une Charte de Parc?

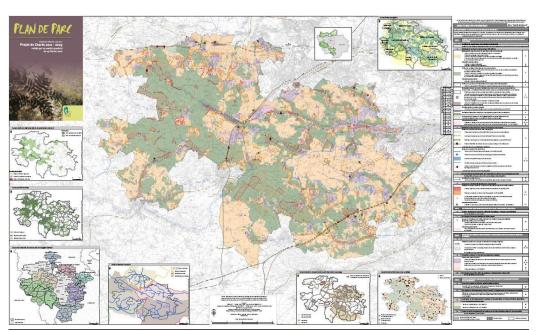
Un projet de territoire sur 15 ans pour un développement durable fondé sur la protection et la valorisation des patrimoines naturels et culturels



Un Rapport

- Objectifs à atteindre
- Engagements des signataires

Un Plan de Parc
échelle 50000ème
Orientations et mesures spatialisées



Les documents d'urbanisme doivent être compatibles à la Charte.

Transposition des dispositions pertinentes de la Charte dans les SCoT Si pas de SCoT : Compatibilité directe aux PLU



Le défi à relever, un équilibre entre :

Préserver et protéger

(les espaces naturels, agricoles, les patrimoines)



Développer la ruralité

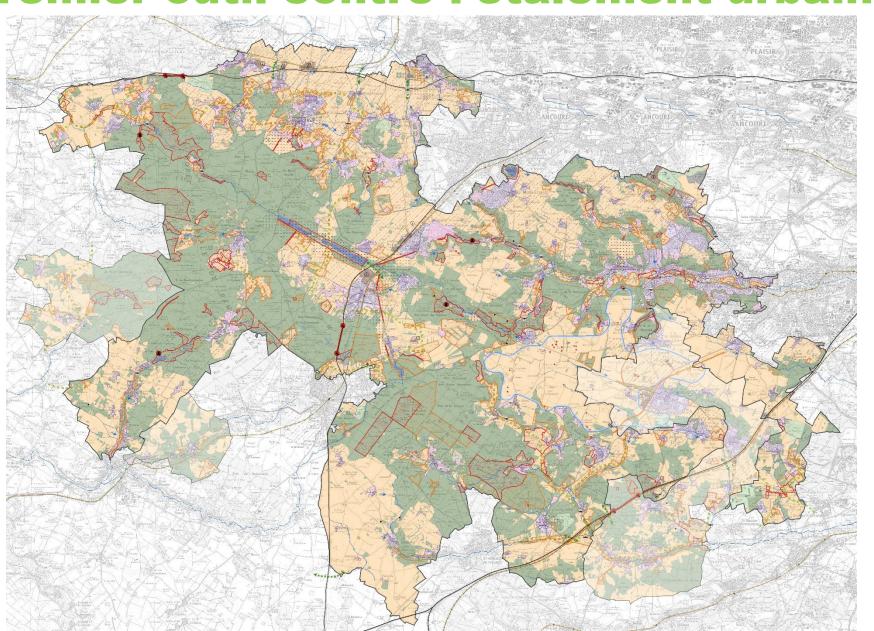
(logements, commerces, mobilité, EnR...)

- > Une consommation limitée de l'espace
- > Un socle naturel et agricole protégé et conforté
- > Une urbanisation à l'intérieur des bourgs et villages s'inspirant des formes bâties existantes Densité nette minimale imposée par la Charte calculée selon le tissu urbain environnant : de 20 à 90 logements à l'hectare

Par comparaison : Lotissements : env. 15 à 20 logts/ha - Maisons en bande : env. 40 logts/ha - Centre bourg rural : entre 60 et 120 logts/ha - Tissu Haussmannien : env.400 logts/ha



Le plan de Parc, Premier outil contre l'étalement urbain





Le plan de Parc

Etape 1 : identifier le socle naturel et agricole à protéger

La connaissance scientifique du territoire permet de construire la TVB de façon rationnelle

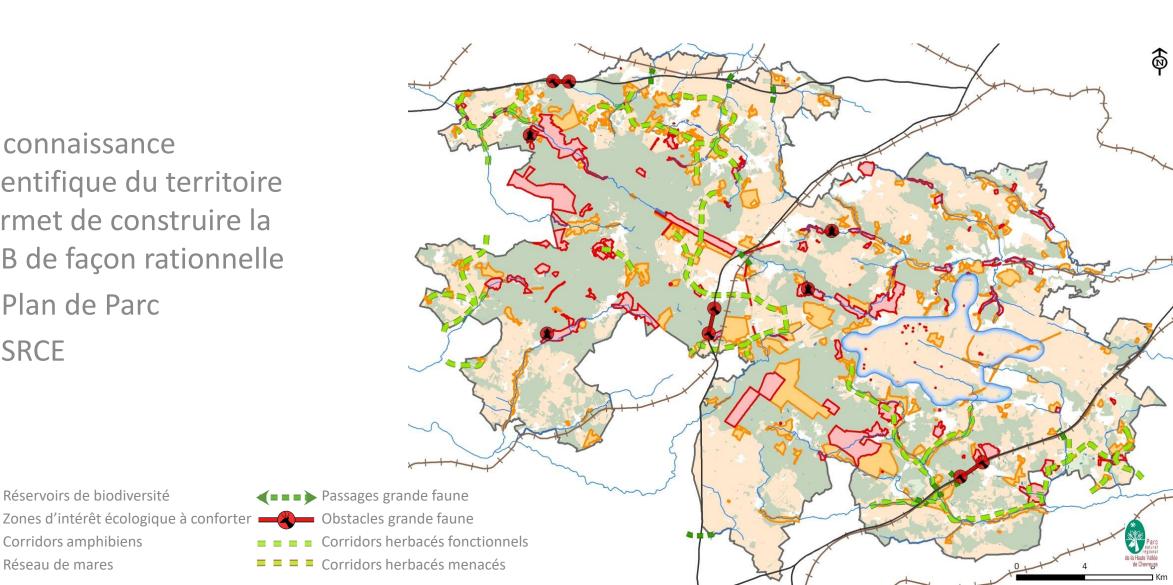
→ Plan de Parc

Réservoirs de biodiversité

Corridors amphibiens

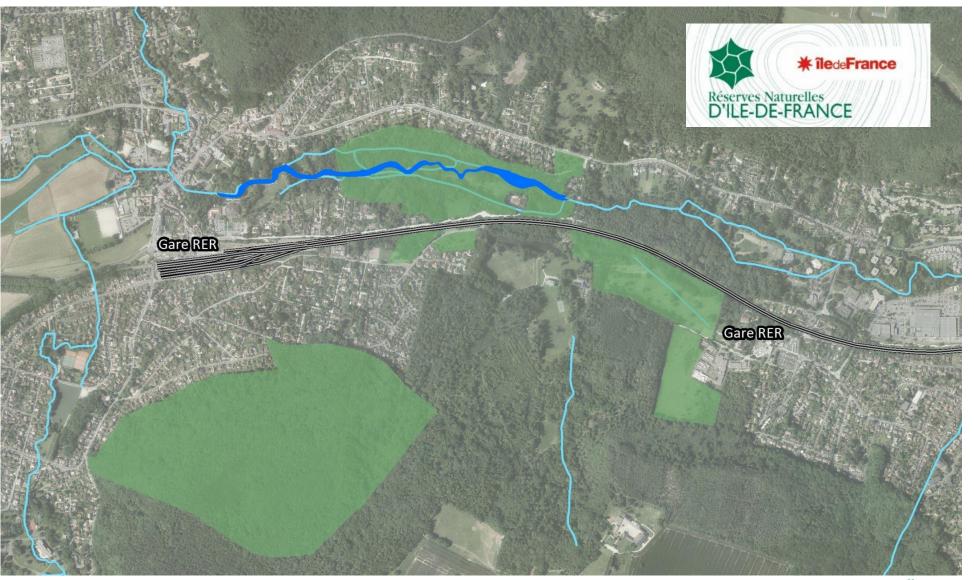
Réseau de mares

→ SRCE



La nature en ville : Saint Rémy-lès-Chevreuse

RNR et renaturation multifonctionnelle d'une rivière

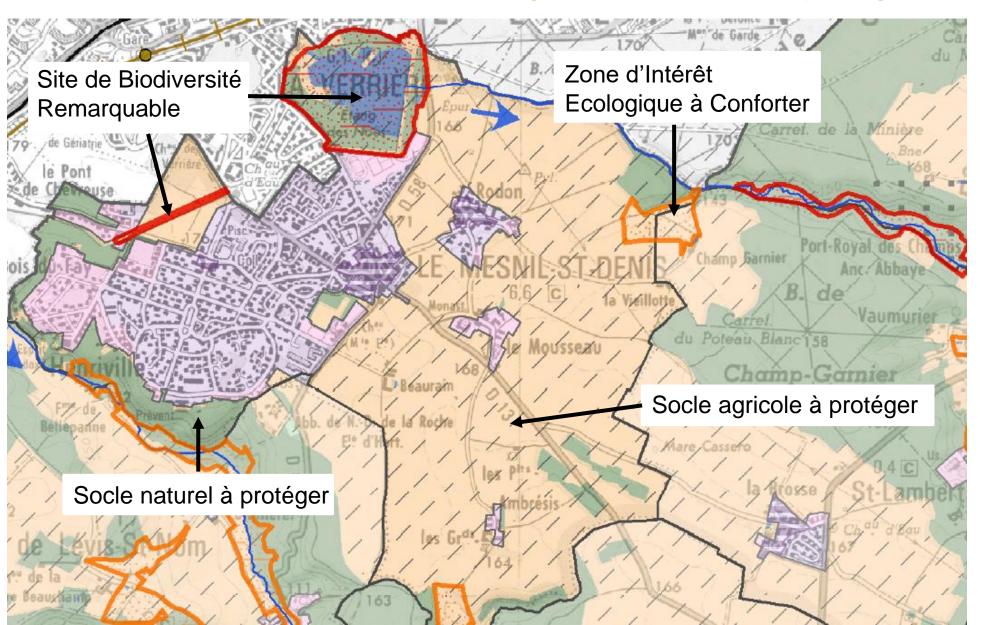






Le plan de Parc

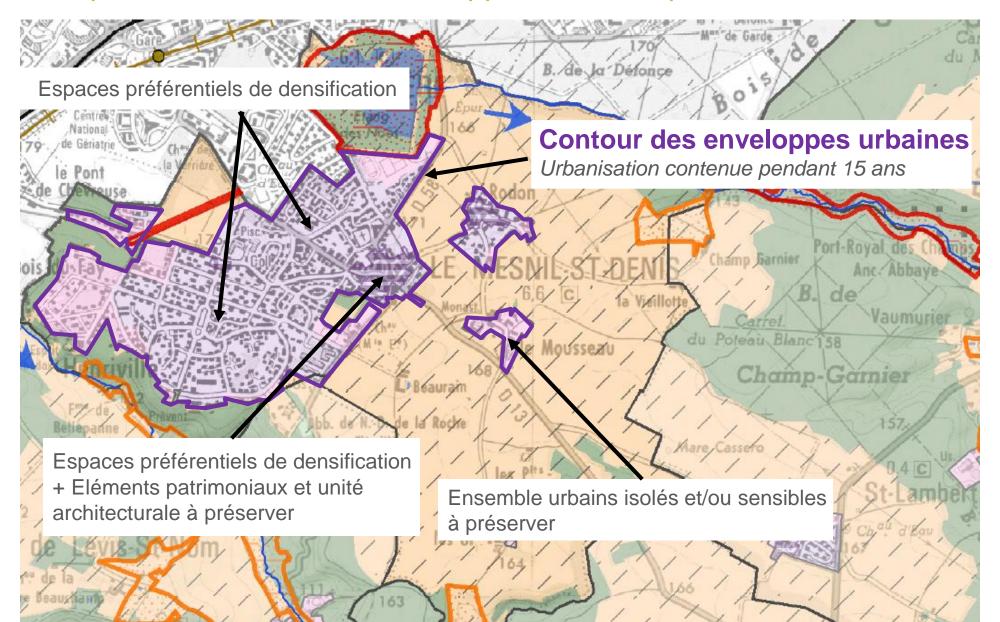
Etape 1 : identifier le socle naturel, agricole et forestier à protéger





Le plan de Parc

Etape 2 : déterminer les enveloppes urbaines pour 15 ans

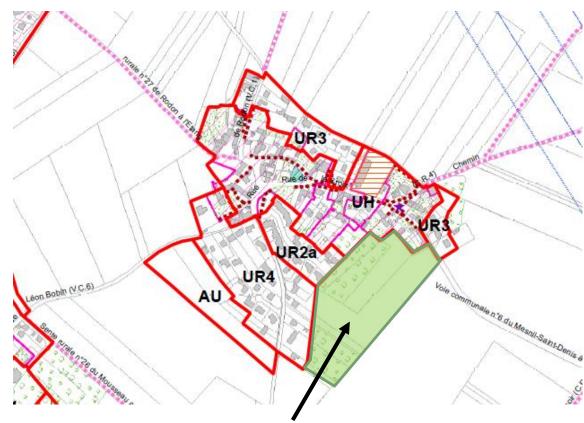




Le plan de Parc Etape 3 : une application concrète dans les PLU



Secteur urbanisable en étalement supprimé dans le plan de Parc



Respect du plan de Parc dans le PLU

Le travail sur le Plan de Parc sur l'ensemble du territoire a permis de :

- Rendre inconstructible et, donc, protéger plus de 400 hectares de zones en bord de rivières, de prairies d'intérêt écologiques, de corridors écologiques à conserver, de hameaux à ne pas densifier, etc.
- passer de 700 ha à 300 ha le potentiel d'urbanisation pour les 15 ans à venir.



Une densification adaptée, rurale et durable

Le Mesnil Saint Denis, désenclaver le site par une voie piétonne à l'échelle du bourg



En centre bourg

53 logements répartis sur 3 bâtiments collectifs et 2 maisons

100% locatif social

Superficie du terrain : 5389 m²

Densité: environ 100 logts/ha







Une densification adaptée, rurale et durable

Saint Rémy les Chevreuse, 20 logements sociaux à proximité du fond de vallée de l'Yvette



Une densification adaptée, rurale et durable

Les Mesnuls, 8 maisons passives dans un environnement peu dense







Secteur arboré

8 maisons passives regroupées en 2 bâtiments

Superficie: env. 6800 m²

Densité: env. 15 logts / ha

